



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 31 juillet 2023 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant M. Olivier Surprenant, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M. Patrick Melchior est absent.

#### Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

#### 2023-440 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

#### 2023-441 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

### Procès-verbaux

#### 2023-442 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 juillet 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 24 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 24 juillet 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 24 juillet 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

### Réglementation

#### 2023-443 Adoption du Règlement 661-1 modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 661-1 modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 24 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 24 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 661-1 modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### **Seconde période de questions**

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 02.

---

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière

---

Olivier Surprenant  
Maire suppléant